



Les notes du secrétariat national

Stages MIN (Modules de formation d'initiative nationale dans le domaine de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap – année scolaire 2024-2025)

La circulaire concernant les stages MIN est parue au Bon° 24 du 13 juin.

Ces stages MIN peuvent être utilisés :

- Pour compléter le parcours de formation pour les enseignants titulaires du CAPPEI (droit à 100h dans les 5 années suivant l'obtention de leur CAPPEI)
- Dans le cadre de la formation continue.
-

Les trois axes de formation sont :

- Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves
- Travailler en équipe et avec les partenaires
- Se former dans un contexte professionnel spécifique.

Qui peut postuler ?

Les enseignants et les AESH. C'est un droit souvent inconnu des AESH, n'hésitez pas à les informer.

Comment faire ?

Les DSDEN vont donner les échéances à respecter. En tout état de cause, les DSDEN doivent remonter les candidatures avant le vendredi 5 juillet au MEN.

Le MEN fera ensuite une sélection des candidatures selon les critères suivants : droit d'accès pour les titulaires du CAPPEI, AGS, nombre d'heures de MIN ASH suivies lors des années précédentes.

Lien utile

Vous trouverez en [lien](#) la liste des modules proposés.

Une proposition de mail clé en main

Chères collègues, chers collègues,

La circulaire concernant **les stages ministériels (MIN) 2024-2025** est sortie, voir [lien](#).

Les inscriptions aux MIN, pour les personnels du 1er degré et les AESH, jusqu'au **???????**. **(la date dépend de votre circulaire départementale)**

Vous trouverez la liste des modules en cliquant [ici](#)

N'hésitez pas à nous contacter.